

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Angoulême (16000)

Premier tour

– le 13/03/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Ce plan sera conforme au schéma cyclable d'agglomération, en l'actualisant pour tenir compte des aménagements réalisés (certains seront revus car inadaptés et dangereux) sur la commune, en lien avec l'agglomération.

Un budget sera sanctuarisé au-dessus de la moyenne nationale actuelle pour rattraper le retard de la commune sur ces aménagements. Il sera intégré à la réflexion sur l'aménagement de l'espace public, mais les postes budgétaires vélo seront identifiés. Un abondement viendra des sanctions verbalisées (cf. 10)

Action n°2

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Indispensable selon nous. La mise en place dans notre programme d'un conseil permanent de l'action communale (COPAC) sera l'enceinte ad'hoc pour le mettre en place.

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Déjà répondu (cf. 1)

Action n°4

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Ce travail est déjà en partie fait par l'association locale "Vélocité" mais il sera actualisé et renforcé pour éviter les coupures urbaines prioritaires en lien avec les gestionnaires d'infrastructures et leurs projets, et faciliter des trajets continus sécurisés, avec le moins possible de "mise de pied à terre" obligatoire.

Action n°5

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Notre objectif est un projet global, intégrant tous les modes actifs et le cadre de vie de l'espace public le plus déminéralisé et décarboné possible. Toutes les options allant dans ce sens, y/c radar sur PL (qui seront davantage restreints en zone urbaine selon une stratégie en cours de construction), nous nous engageons à les appuyer tant au niveau technique, qu'en portage politique local, régional, national.

Action n°6

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Notre ambition est de faciliter l'usage sécurisé du vélo, aussi bien en dynamique qu'en statique (stationnement, vol ...), pour desserrer les freins de son développement (réels, ressentis, peurs diverses)

Action n°7

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

L'aménagement, notamment des passages dits "protégés", intégrera cette réflexion avec des expérimentations (stationnements vélo sécurisés fixes, mobiles pour les manifestations, espaces verts herbacés infranchissables). La loi OM est un cadre, mais nous avons l'ambition d'aller plus loin dès que cela sera possible et souhaitable.

Action n°8

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Deux fois "Oui" bien sûr.

Action n°9

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Nous mettrons en place des mesures incitatives, mais aussi des indicateurs disponibles pour le public pour démontrer et démocratiser l'exemplarité de l'usage du vélo par les élus.

Action n°10

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

La sanction viendra dans un second temps et son déploiement se fera des zones où les infractions sont les plus constatées vers les autres zones. Dans un premier temps nous envisageons une campagne d'information et de pédagogie pour mieux partager les objectifs et les raisons des futures sanctions. Les bénéfices des sanctions viendront abonder le budget "vélo".

Commentaires généraux

Françoise Coutant (Angoulême, Dessinons Demain)

Pas de commentaire